

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2024

Date de convocation et d'affichage : 09 février 2024

DL-20240215-018

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Pascal GIMENEZ		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS		X
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Georges THOMAS	X		Emilie NGUYEN		X
Annie CHATELARD	X		Guyène MATILE-CHANAY	X	
Corinne SAVIN	X		Nicolas VANEL	X	
Jean COMTET	X		Antoine MATRAS	X	
Hervé GINET		X	Isabelle DEBARD	X	
Laurent TRONCHE	X		Didier MONTRADE	X	
Annie GRIMAUD	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Hervé GINET	Anne-Christine DUBOST
Pascal GIMENEZ	Tanguy NAZARET
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Margaux CHAROUSSET	
Patrick GUINET	Alain ROUX
Nathalie DESCOURS	Laurent TRONCHE
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	Jean-Pierre GAITET

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Josiane BOUVIER	72,4%	29	21	28



AFFAIRES CULTURELLES

Bibliothèque Municipale - Convention Recyclivre

Guy MONNIN, premier adjoint, rappelle à l'Assemblée que la bibliothèque est devenue un service municipal depuis le 1^{er} janvier 2023. Dans le cadre de la bonne gestion du fonds documentaire de la bibliothèque, il est nécessaire de régulièrement procéder à un désherbage des collections. Afin d'éviter la destruction pure et simple des livres retirés des rayons, il est proposé d'établir une convention avec Recyclivre.

Recyclivre est un vendeur français de livres d'occasion en ligne. Sa mission consiste à collecter et revendre des livres pour leur donner une seconde vie afin de réduire l'impact sur l'environnement et de favoriser l'accès à la culture.

Dans le cadre de cette convention jointe à la présente délibération, la commune s'engage à donner les livres destinés à la destruction à Recyclivre afin que celle-ci :

- Les revende et reverse 10% du prix du livre net hors taxes à l'association *Lire et faire lire* choisie par la commune,
- Les donne ou les vende à des prix très bas dans un but social et de promotion de la culture,
- Organise leur recyclage en pâte à papier française.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention Recyclivre telle que présentée,

HABILITE le Maire à signer cette convention.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 15 février 2024

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

La secrétaire de séance,

Josiane BOUVIER

